

**Conseil du 20<sup>e</sup> arrondissement**  
**Séance du lundi 24 janvier 2022**  
**Sur proposition de Danielle Simonnet et du groupe France Insoumise**  
**Vœu d'urgence relatif à la hausse des prix du chauffage au gaz pour les locataires RIVP**

Considérant que le fournisseur de gaz retenu par la RIVP, qui s'était engagé à garantir un prix fixe en 2021 et 2022, a décidé unilatéralement d'arrêter son contrat ;

Considérant que ce défaut de contrat a entraîné la RIVP à négocier auprès d'un autre fournisseur de gaz pratiquant des prix bien supérieurs à ceux négociés avec l'ancien fournisseur, entraînant ainsi une hausse de 40 à 50€ des charges des locataires de la RIVP dont le chauffage et l'eau chaude fonctionnent au gaz ;

Considérant que cette somme représente dans de nombreux cas un doublement voire plus des charges des locataires ;

Considérant que cela impacte 15 000 logements parisiens ;

Considérant que le gouvernement a refusé de bloquer les prix de l'énergie avant ces augmentations, que ces augmentations ne se justifient aucunement du point de vue du coût de production de l'énergie qui reste inchangé et ne révèlent que l'appétit insatiable des fournisseurs pour un profit maximum ;

Considérant que le gouvernement a versé au mois de décembre le chèque énergie 2021, calculé en fonction des ressources et de la composition familiale du foyer, ainsi qu'une prime inflation de 100€ entre décembre 2021 et février 2022 ;

Considérant que la Ville de Paris met à disposition des locataires l'aide "Paris énergie famille", calculant l'aide selon le nombre d'enfants et sous condition d'habiter à Paris depuis plus de 3 ans, ainsi que l'aide "FSL Énergie" destinée aux personnes rencontrant le plus de difficulté à payer leurs factures d'énergie ;

Considérant que la ville de Paris envisage une augmentation exceptionnelle de la contribution de la RIVP de 20 % au FSL énergie ;

Considérant que la RIVP envisage de demander au fournisseur de gaz ayant rompu son contrat une compensation ;

Considérant néanmoins que nombre de locataires peinent à payer leur loyer du fait de l'aggravation de la crise sociale et que l'ensemble des aides sont loin d'annuler le coût de ces hausses d'énergie sur leur pouvoir d'achat ;

Considérant que l'État est actionnaire majoritaire d'EDF, qu'il peut par conséquent imposer le refus des hausses de tarif ;

**Sur proposition de Danielle Simonnet et du groupe France Insoumise, le Conseil d'arrondissement émet le vœu :**

- **que la Maire de Paris demande au gouvernement d'intervenir pour que EDF fournisse le gaz à la RIVP, à un prix permettant de protéger les locataires de toute hausse de tarif ;**
- **que la Maire de Paris et la RIVP, à défaut de pouvoir garantir aux locataires de les protéger de toute hausse, s'engagent à prendre en charge la hausse des prix entraînée par le changement de fournisseur.**